

● (8.30 p.m.)

Je suis d'avis que toute industrie agricole, qu'il s'agisse de producteurs de miel, de fruits ou de tout autre produit, doit être libre, si elle croit que c'est dans son intérêt, de relever du bill sur la commercialisation. Supposons que les producteurs acceptent d'être régis par ce bill et qu'ils découvrent après coup que c'est à leur désavantage, ils devraient par voie de plébiscite, avoir la faculté de se retirer. C'est tout autre chose que la participation ou la non-participation des provinces. S'il doit y avoir une mesure sur la commercialisation, il faudrait qu'elle s'applique à tout le pays, mais les producteurs devraient avoir la faculté de choisir.

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Parlez de l'amendement.

**M. McIntosh:** C'est de l'amendement que je parle. Le ministre dit qu'il a bien des fois parcouru le pays et a eu de nombreux entretiens avec les ministres provinciaux de l'agriculture afin que les provinces saisissent bien le sens de ce projet de loi.

**M. Horner:** Les gens ne le croient plus.

**M. McIntosh:** Il me semble, d'après la déclaration du ministre de l'Agriculture du Québec, que le ministre n'a pas rectifié sa fausse impression du bill, car voici ce qu'a déclaré le ministre de l'Agriculture du Québec au comité: si vous voulez vendre au Québec, vous devez produire ou offrir en vente ce qu'exigera le Québec.

**M. Horner:** C'est ce qu'il a dit à Québec.

**M. McIntosh:** Le ministre a déclaré à la Chambre à diverses reprises et à des réunions dans l'Ouest du Canada: vous n'avez rien à craindre, le bill ne propose aucun contrôle de la production, sous quelque forme que ce soit. C'est ce que le ministre a déclaré quand nous l'avons défié au sujet du bill C-197, avant-coureur du bill C-176. Ou bien le ministre a mal renseigné les ministres provinciaux de l'Agriculture ou bien il a mal informé les Canadiens. C'est à lui de savoir.

**M. Horner:** Il a induit tout le monde en erreur.

**M. McIntosh:** J'aimerais demander au ministre si, à la lumière des événements qui se sont passés depuis, il a modifié l'opinion qu'il a exprimée à la Chambre, comme en fait foi le hansard à la page 7002:

On s'oppose peut-être au bill en face, mais, à mon avis, cela ne constitue pas une opposition nourrie provenant des producteurs, et c'est dans leur intérêt que je propose cette mesure.

Je demande au ministre s'il a changé d'avis depuis qu'il a fait cette déclaration. Je voudrais aussi lui demander s'il croit encore que ce bill favorise les intérêts des cultivateurs, des éleveurs.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. J'ai l'impression que la Chambre voudrait se lancer ce soir dans un débat assez généralisé, mais je crois du devoir de la présidence, comme je l'ai déjà signalé, de rappeler aux députés que, selon le Règlement et les précédents, nous devons nous en tenir aux motions précises dont la Chambre est saisie. Je

sais que le député de Swift Current-Maple Creek (M. McIntosh) fait de son mieux, mais il s'écarte un peu du sujet et je lui demanderais d'y revenir.

**M. McIntosh:** Pour tenir compte de vos observations, monsieur l'Orateur, je relierai mes autres observations aux déclarations qu'ont faites les trois porte-parole de notre parti lorsque la Chambre a été saisie du bill, les 27 et 28 avril. Mais avant cela, je voudrais demander au ministre si la promesse qu'il a faite aux éleveurs tient toujours. Trois membres de notre parti avaient alors pris la parole à la Chambre et exposé notre politique aux Canadiens. Il s'agissait du député de Kent-Essex (M. Danforth), du député de Crowfoot (M. Horner) et du député de Battle-River (M. Downey).

Le député de Kent-Essex avait déclaré que le bill portait du principe que tous les produits agricoles de toutes les régions du Canada devaient être inclus dans le programme national de commercialisation. Il avait ajouté qu'il s'intéressait à la disposition du projet de loi permettant aux gouvernements provinciaux de déléguer leur autorité aux agences nationales de commercialisation et à l'administration fédérale. Il avait dit aussi qu'il était à espérer que les deux, collaborant dans un climat harmonieux, pourraient effectuer les adaptations nécessaires. Toutefois, l'autorité provinciale n'est déléguée qu'à la suite de négociations et la province a le droit de s'abstenir entièrement ou à l'égard de certains produits. Il avait déclaré que la deuxième faiblesse la plus importante du bill, c'est qu'il ne prévoyait aucun contrôle sur les importations. Il avait parlé bien davantage, mais en définitive il a fait remarquer que si les producteurs de base trouvaient que la mesure était préjudiciable à leur industrie, le bill ne comprenait aucune disposition pour la tenue d'un plébiscite ou toute autre forme de rejet permettant l'abolition d'une agence de ce genre.

Nombreux sont ceux qui s'inquiètent profondément de ce qui se passe dans notre pays; le député de Crowfoot y a d'ailleurs fait allusion dans son discours du 27 ou 28 avril. Il a déclaré que beaucoup de gens s'inquiétaient fort de la voie où l'on s'engageait en proposant des mesures législatives comme celles que renferme le projet de loi C-176. M. C. Gracey, directeur de l'Association canadienne des éleveurs, a d'ailleurs posé la question suivante:

La démocratie a-t-elle temporairement disparu au Canada; sinon, de quelle manière cette démocratie de participation fonctionne-t-elle?

L'éditeur de la revue *Cattlemen*, qui est beaucoup lue dans l'Ouest du Canada, a également dit que l'adoption du texte actuel du projet de loi C-176 provoquerait, pour les éleveurs, un désastre financier, et prouverait que la démocratie de participation est la plus grande supercherie dont nous ayons jamais été victimes.

La réaction des Canadiens à la présentation du Livre blanc sur la réforme fiscale permettait d'espérer que le public allait avoir l'occasion de participer au processus de décision. On nous a fait croire que cette démarche était une forme de la démocratie de participation, de la même façon qu'on a fait croire aux éleveurs que s'ils rencontraient le ministre et obtenaient sa promesse, ils pourraient participer à l'élaboration des mesures législatives qui viseraient leur industrie.